



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 216 634 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
26.06.2002 Bulletin 2002/26

(51) Int Cl.7: **A47C 27/00**

(21) Numéro de dépôt: **01403303.9**

(22) Date de dépôt: **19.12.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Tanter, Wilfrid**
53940 Le Genest St Isle (FR)

(74) Mandataire: **Thinat, Michel**
Cabinet Weinstein,
56 A, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **22.12.2000 FR 0016943**

(71) Demandeur: **La Compagnie Continentale
Simmons**
77185 Lognes (FR)

(54) **Matelas pour literie**

(57) La présente invention concerne un matelas pour literie.

Le matelas est caractérisé en ce que la housse de protection (1) comprend sur au moins l'une de ses faces

une découpe transversale (3) proche de l'une des extrémités du matelas de façon à définir une poche (4) dans laquelle peut être inséré un oreiller (5).

L'invention trouve application dans le domaine de la literie.

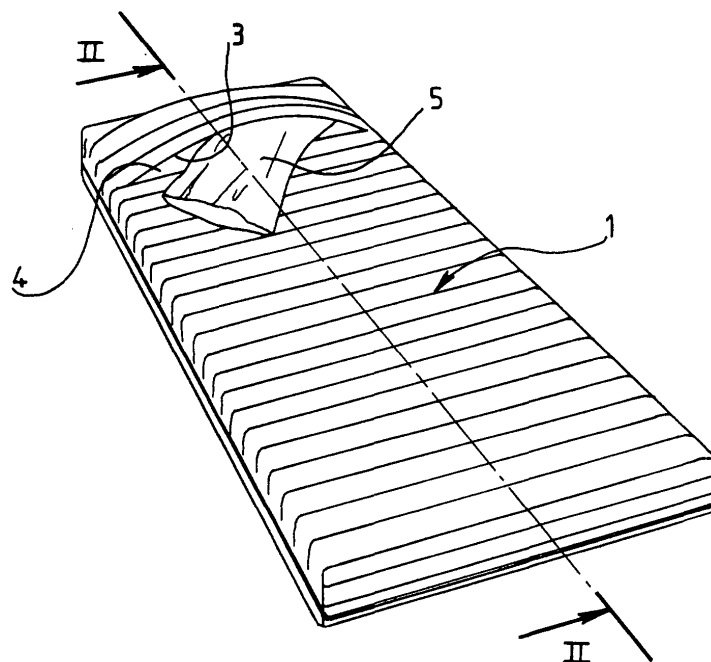


Fig. 1

EP 1 216 634 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un matelas pour literie.

[0002] Dans le domaine de la literie, il est actuellement nécessaire d'utiliser une pièce de literie formant oreiller en plus du matelas pour assurer le soutien de la tête de l'utilisateur du matelas.

[0003] Or, la présence d'un oreiller séparé du matelas et reposant sur celui-ci peut occasionner une sensation d'inconfort durant le sommeil de l'utilisateur du fait de déplacements de l'oreiller et donne un aspect d'ensemble peu esthétique.

[0004] La présente invention a pour but d'éliminer les inconvénients ci-dessus en proposant un matelas pour literie, du type comprenant une housse externe de protection, et qui est caractérisé en ce que la housse de protection comprend sur au moins l'une de ses faces une découpe transversale située à une distance relativement proche de l'une des extrémités du matelas de façon à définir une poche dans laquelle peut être insérée une pièce de literie formant oreiller.

[0005] Avantageusement, l'autre face de la housse du matelas comprend également une découpe transversale située à une distance relativement proche de l'une des extrémités du matelas et définissant une autre poche de réception d'une pièce de literie formant oreiller.

[0006] De préférence, la découpe de l'autre face du matelas est située vers l'extrémité de celui-ci opposée à celle où est située la première découpe.

[0007] L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement dans la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre d'exemple illustrant un mode de réalisation de l'invention et dans lesquels :

- La figure 1 est une vue de dessus en perspective d'un matelas pour literie conforme à l'invention ; et
- La figure 2 est une vue en coupe longitudinale du matelas suivant la ligne II-II de la figure 1.

[0008] En se reportant aux figures, le matelas est du type comprenant essentiellement une housse ou enveloppe de protection 1 constituée d'une couche externe de matière capitonnée, tel qu'un couil, recouvrant différentes couches internes superposées pouvant comporter, par exemple, de l'intérieur vers l'extérieur du matelas, une couche de matériau non tissé et une couche de rembourrage de mousse de polyhététher, non représentées.

[0009] Le matelas peut être du type comportant une suspension interne 2 à ressorts ensachés fixée, par exemple par collage, dans un cadre ou carénage et constituée de plusieurs chapelets parallèles de ressorts hélicoïdaux ensachés disposés longitudinalement au matelas et fixés les uns aux autres par collage, une telle

suspension à ressorts étant connue en soi. Bien entendu, le matelas peut être du type constitué par un bloc interne parallélépipédique en un matériau mousse, ou autre.

[0010] Selon l'invention, au moins l'une des faces de la housse 1 du matelas comporte une découpe transversale 3 située à une distance relativement proche de l'une des extrémités du matelas correspondant à celle où doit reposer la tête d'un utilisateur, de façon à définir une poche 4 dans laquelle peut être insérée une pièce de literie formant oreiller 5 qui, une fois enfouie dans la poche 4, est invisible de l'extérieur.

[0011] Comme représenté en figure 2, l'autre face de la housse 1 comprend également une deuxième découpe transversale 6 située à une distance relativement proche de l'une des extrémités du matelas, de préférence celle située à l'opposé de l'extrémité du matelas comportant la poche 4, et définissant une deuxième poche 7 de réception d'une pièce de literie formant oreiller. La présence d'une deuxième poche de réception 7 est utile dans le cadre d'un matelas à double face d'utilisation.

[0012] Le matelas ci-dessus décrit de l'invention permet de retenir l'oreiller dans la housse et procure à l'ensemble du matelas un aspect d'ensemble esthétique.

Revendications

1. Matelas pour literie, comprenant une housse externe de protection, **caractérisé en ce que** la housse de protection (1) comprend sur au moins l'une de ses faces une découpe transversale (3) située à une distance relativement proche de l'une des extrémités du matelas de façon à définir une poche (4) dans laquelle peut être insérée une pièce de literie formant oreiller (5).
2. Matelas selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'autre face de la housse comprend également une découpe transversale (6) située à une distance relativement proche de l'une des extrémités du matelas et définissant une autre poche (7) de réception d'une pièce de literie formant oreiller.
3. Matelas selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la découpe (6) de l'autre face du matelas est située vers l'extrémité du matelas opposée à celle où est située la première découpe (3).

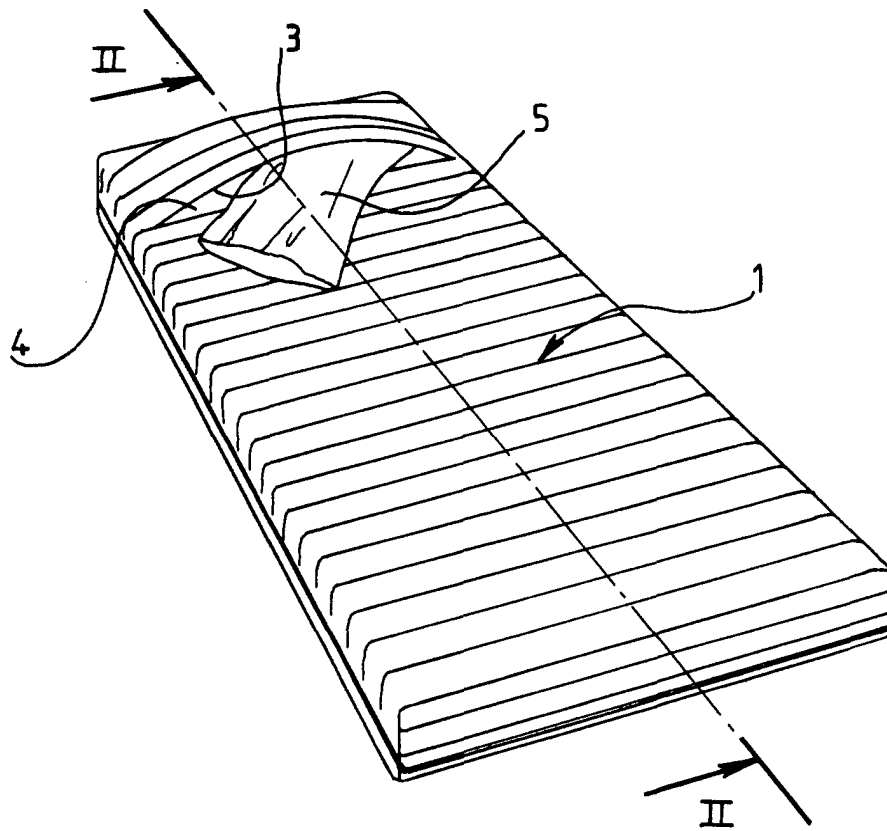


FIG. 1

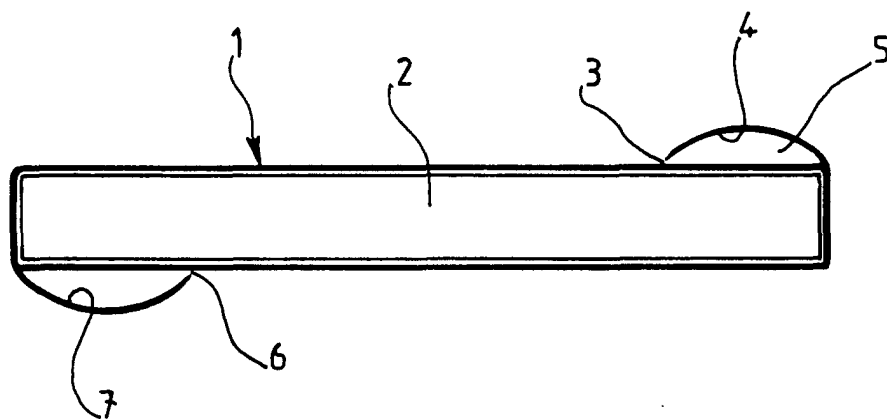


FIG. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 3303

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 5 005 235 A (HUANG) 9 avril 1991 (1991-04-09) * abrégé; figures * -----	1	A47C27/00
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21 mars 2002	Examineur VandeVondele, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 3303

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-03-2002

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5005235 A	09-04-1991	DE 8815745 U1	09-02-1989
		FR 2645423 A3	12-10-1990
		GB 2229086 A ,B	19-09-1990
		NL 8900906 A	01-11-1990

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82